

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 novembre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-1407-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1408-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1409-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 NOVEMBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 12 novembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1410-DEC REFUS / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC- MUNICIPALITÉS / SOUS-VOLET 5.1 (RECIM) / AMÉNAGEMENT / 513, MONTÉE MASSON

ATTENDU la lettre du 7 novembre 2014 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire adressée à M. Luc Papillon, directeur général de la Ville de Terrebonne, à l'effet que la demande d'aide financière faite dans le cadre du troisième appel de projets au sous-volet 5.1 (RECIM) du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour l'aménagement du 513, montée Masson n'a pas été retenue ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

CE-2014-1411-DEC SUBVENTION / MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS / ENTENTE DE DÉVELOP- PEMENT CULTUREL

ATTENDU la lettre du 4 novembre 2014 de M. Gilbert Lepage, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides au ministère de la Culture et des Communications, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, informant la ville de la transmission d'un chèque de 15 000\$

constituant la première (1^{ère}) tranche de la subvention qu'accorde le ministère pour l'exercice financier 2014-2015 dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre les parties ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance de ladite lettre ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre mentionnée ci-dessus.

CE-2014-1412-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 8 octobre 2014.

CE-2014-1413-DEC MODIFICATION / PROCÉDURE ET TARIFICATION / TRAVAUX DE COURS D'EAU

ATTENDU l'adoption des modes de taxation recommandés au document intitulé « *Analyse taxation / travaux cours d'eau* ». - tarification à la superficie aux immeubles situés dans le bassin versant ou de drainage adopté le 19 mars 2014 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-370-DEC ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-972-DEC mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines afin qu'elle revoie la procédure de tarification lors de travaux dans les cours d'eau et qu'elle en fasse une recommandation au comité exécutif ;

ATTENDU QUE la responsabilité de la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a une responsabilité financière;

ATTENDU QUE depuis l'adoption du guide « *Analyse taxation / travaux cours d'eau* », la MRC Les Moulins a exécuté des travaux sur deux (2) cours d'eau, soit le Grand Ruisseau, près de la rue de Chauvigny, et le ruisseau Roch-Juteau;

ATTENDU QUE les raisons des travaux ont été causées par des éléments externes situés en amont (partie supérieure d'un cours d'eau) de l'endroit où les travaux ont été exécutés;

ATTENDU QU'en milieu agricole il est plus facile de discerner le payeur des travaux;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-10-08/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la modification du guide « *Analyse taxation / travaux cours d'eau* » : *Tarification à la superficie aux immeubles situés dans le bassin versant ou drainage* » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif autorise la modification du guide « *Analyse taxation / travaux cours d'eau* » : *Tarification à la superficie aux immeubles situés dans le bassin versant ou drainage*, à l'exception des travaux de cours d'eau en milieu agricole afin que les travaux des cours d'eau exécutés par la MRC Les Moulins soient assumés par l'ensemble des citoyens de la Ville de Terrebonne.

QUE la Direction de l'administration et finances soit et est mandatée à modifier le Guide « *Analyse taxation / travaux cours d'eau* » et qu'elle soit mandatée à préparer le ou les règlements d'emprunt conséquemment de la nouvelle orientation de tarification des travaux de cours d'eau.

CE-2014-1414-DEC MANDAT / PLAN DE GESTION D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE la responsabilité de la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC Les Moulins;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a une responsabilité financière;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir sur le territoire de la MRC Les Moulins un plan de gestion d'entretien des cours d'eau en établissant les priorités;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-10-08/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la préparation d'un plan de gestion d'entretien des cours d'eau en établissant les priorités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, qu'une demande soit faite auprès de la MRC les Moulins afin qu'elle prépare un plan de gestion d'entretien des cours d'eau.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit le mandataire représentant la Ville de Terrebonne à la MRC Les Moulins dans la préparation du plan de gestion d'entretien des cours d'eau.

Que le représentant de la Direction de l'urbanisme durable se rapporte régulièrement à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines.

CE-2014-1415-DEC MANDAT / PLAN DIRECTEUR DES RÉSEAUX SANITAIRE ET PLUVIAL

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1129-DEC mandatant la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines à superviser la préparation d'un plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial comprenant le réseau de distribution, les stations de pompage et les étangs aérés;

ATTENDU QUE le plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial doit inclure le réseau de distribution, les stations de pompage et les étangs aérés pour l'ensemble de la Ville ;

ATTENDU QUE la particularité de la gestion des différents équipements pour le réseau sanitaire entraîne un questionnement sur leur gouvernance ;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2014-10-08/03 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la préparation d'un plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial pour l'ensemble de la ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin d'élaborer un plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial pour l'ensemble de la Ville.

Que le plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial tienne compte des orientations du mandat du comité exécutif, soit de :

- superviser la préparation d'un plan directeur des réseaux sanitaire et pluvial comprenant le réseau de distribution, les stations de pompage et les étangs aérés ;

Que le représentant de la Direction du génie et projets spéciaux se rapporte régulièrement à la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines.

Que la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines dépose en temps opportun ses recommandations au comité exécutif.

**CE-2014-1416-DEC ENTENTE / CLUBS DE MOTONEIGE / RÈGLEMENT
CONCERNANT LES VÉHICULES HORS ROUTE**

ATTENDU QUE le règlement numéro 229 concernant les véhicules hors route prévoit la signature d'ententes avec les clubs désirant utiliser les sentiers sur le territoire de la Ville de Terrebonne pour la pratique de la motoneige ;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Laval inc., le Club de Motoneige Bon-Air inc., le Club Quad Basses-Laurentides inc., le Club sportif Les Coureurs des Neiges inc. et le Club VTT Quad Laval inc. ont exprimé la volonté d'utiliser les sentiers désignés sur le territoire de la Ville de Terrebonne dont les cartes sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Club de Motoneige Laval inc., le Club de Motoneige Bon-Air inc., le Club Quad Basses-Laurentides inc., le Club sportif Les Coureurs des Neiges inc. et le Club VTT Quad Laval inc.

**CE-2014-1417-REC MODIFICATION / COMITÉ DE SÉLECTION /
UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET
D'ÉVALUATION DES OFFRES**

ATTENDU le départ de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les résolutions adoptées par le comité exécutif en date du 6 décembre 2010 et du 30 mars 2011 afin de nommer M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, environnement et hygiène du milieu et atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à titre de membre remplaçant de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, au comité de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de modifier la résolution numéro 597-12-2010 adoptée le 6 décembre 2010 ainsi que celle portant le numéro 170-04-2011 adoptée le 11 avril 2011 afin de remplacer M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, par M. Luc Fugère, directeur-adjoint – opérations, services de la voirie, environnement et hygiène du milieu et atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, qui agira à titre de remplaçant de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, du comité de sélection d'évaluation formé en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* lors de l'évaluation des soumissions.

**CE-2014-1418-DEC ADOPTION / LISTE / DÉNEIGEMENT / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste de la facture de déneigement du fonds d'administration au montant de 5 850,13\$ préparée le 11 novembre 2014.

**CE-2014-1419-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 643 992,67\$ préparée le 14 novembre 2014.

**CE-2014-1420-DEC CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE / ANNÉE 2014 /
TRICENTRIS, CENTRE DE TRI**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 412-08-2012 autorisant la signature d'une entente avec Tricentris, centre de tri, d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 13 avril 2012 et se terminant le 12 avril 2017, ayant pour objet de promouvoir la collecte sélective de matières recyclables ;

ATTENDU QUE l'article 1.4.2 de l'entente stipule qu'une somme de 130 302\$ est payable à Tricentris à la demande de son conseil d'administration à partir de 2012, et ce, pour toute la durée de l'entente, s'il advenait un manque à gagner de « Tricentris » découlant de la gestion de l'établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou d'une insuffisance de ces matières prélevées sur le territoire ;

ATTENDU QUE la somme prévue à l'article 1.4.2 est indexée chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation région de Montréal, en janvier de chaque année ainsi qu'en fonction de la nouvelle population inscrite à la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU QUE Tricentris a fait parvenir à la Ville de Terrebonne une facture pour le versement de la contribution selon l'article 1.4.2 de l'entente pour l'année 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture numéro 007043 à Tricentris, centre de tri, au montant de 137 516,74\$ (taxes en sus) conformément à l'article 1.4.2 de l'entente. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0489 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0490 soumis par l'assistante- trésorière au montant de 24 500\$, du poste budgétaire numéro 1-01-211-11-007 (taxe terrains vagues) au poste budgétaire numéro 1-02-426-00-990 (contribution financière Tricentris) soit accepté.

**CE-2014-1421-REC SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES SANS TRAITEMENT
/ DOSSIER 3644-140409-018 / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU la décision disciplinaire du directeur de la police dans le dossier numéro 3644-140409-018 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de la police relativement à l'imposition de 90 heures de suspension sans solde dans le dossier numéro 3644-140409-018, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Benoit Legault et de M. Marc Brisson relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif recommande au conseil l'imposition de quatre-vingt-dix (90) heures de suspension sans solde décrite dans la décision disciplinaire dans le dossier numéro 3644-140409-018.

**CE-2014-1422-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
MODIFICATION DE COMPOSANTES ET AJOUT DE
CONTRÔLES DE VENTILATION / 748, RUE SAINT-
PIERRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire des travaux sur le système de ventilation par l'ajout de composantes mécaniques et de contrôles pour le 748, rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Les modifications de composantes et l'ajout de contrôles de ventilation au 748, rue Saint-Pierre** ». (référence : règlement d'emprunt 476).

**CE-2014-1423-DEC DEMANDE DE PRIX / SERVICES PROFESSIONNELS /
INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ /
REPLACEMENT ET MODIFICATION DES
CONTRÔLES DE VENTILATION / 6900, RUE GUÉRIN /
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour les services professionnels en ingénierie mécanique et électricité dans le cadre des travaux de remplacement et de modification des contrôles de ventilation au 6900, rue Guérin ;

ATTENDU QUE trois (3) offres de services ont été reçues, à savoir :

Beaudoin Hurens	15 234,19\$ t.t.c.
Bouthillette Parizeau	18 051,07\$ t.t.c.
MLC associés inc., experts conseil	21 385,35\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société Beaudoin Hurens s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 12 novembre 2014 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la société **BEAUDOIN HURENS** pour les services professionnels en ingénierie mécanique et électricité dans le cadre des travaux de remplacement et de modification des contrôles de ventilation au 6900, rue Guérin, le tout pour un montant de 13 250\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté (réserve) rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0484 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Il est également unanimement résolu que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le remplacement et la modification des contrôles de ventilation au 6900, rue Guérin** ».

**CE-2014-1424-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ÉDIFICATION DE PASSERELLES D'ACCÈS POUR
L'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT CVAC / CITÉ
GÉNÉRACTION 55+**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire installer des passerelles d'accès pour l'entretien des équipements CVAC à la Cité GénérAction 55+ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **L'édification de passerelles d'accès pour l'entretien d'équipement CVAC à la Cité GénérAction 55+** ». (référence : règlement d'emprunt 511).

**CE-2014-1425-DEC AVIS D'ENTRAVE / RACCORDEMENT AUX
SERVICES PUBLICS / 2765, RUE DU PRESSIER / DU
24 AU 27 NOVEMBRE 2014**

ATTENDU QUE le numéro civique 2765, rue du Pressier est devenu disponible pour construction ;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain demande que son nouveau lot soit desservi et désire procéder aux travaux de branchements nécessaires ;

ATTENDU QUE la localisation du nouveau branchement à l'égout ne permet pas le dégagement requis afin de travailler de manière sécuritaire ;

ATTENDU QUE la fermeture complète de la rue du Pressier est requise pour la réalisation de ce raccordement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture complète de la rue du Pressier entre les rues des Vignes et Paul-Émile-Borduas pour effectuer le raccordement aux services publics du 2765, rue du Pressier.

Que la circulation soit déviée du 24 novembre 7h au jeudi 27 novembre 19h selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire intégrante.

Que les travaux de réfection de surface, bordure et revêtement bitumineux soient effectués après le raccordement et aucune fermeture de rue n'est requise.

**CE-2014-1426-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES /
CONCEPTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
RÉFECTION DE PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS
SUR DIVERSES RUES LOCALES / CÔTE DE
TERREBONNE ET BOULEVARDS DES PLATEAUX ET DE
LA PINIÈRE ET LA MONTÉE GAGNON / TECQ II**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 122-03-2012, adoptée le 12 mars 2012, acceptant la soumission de la société Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales, côte de Terrebonne, les boulevards des Plateaux et de la Pinière et la montée Gagnon pour un montant de 137 849,25\$ (t.t.c) ;

ATTENDU QUE des conditions de chantier imprévisible, ainsi que des travaux sur le boulevard de la Pinière et sur la montée Gagnon ont été ajoutés après l'octroi de contrat, causant une augmentation des honoraires ;

ATTENDU QUE la société Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. a présenté des honoraires supplémentaires de 47 094,05\$ (t.t.c.) pour les travaux mentionnés ci-dessus ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 novembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires dans le cadre des services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales, côte de Terrebonne, les boulevards des Plateaux et de la Pinière et la montée Gagnon et autorise la trésorière à payer un montant de 41 094,19\$ (taxes en sus) à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 517. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0480 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-1427-DEC DEMANDE À LA MRC LES MOULINS / ENTRETIEN
DE COURS D'EAU MUNICIPAUX / COURS D'EAU
SANS NOM (RUE OSCAR)**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux est à planifier des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Oscar et Maurice;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a constaté un problème d'ensablement du cours d'eau servant d'exutoire à la conduite pluviale et qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien de celui-ci ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en date du 12 février 2008, la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche signaient l'entente intermunicipale sur les cours d'eau;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la MRC Les Moulins de procéder aux appels d'offres pour réaliser les travaux d'entretien requis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, qu'une demande soit faite à la MRC Les Moulins afin qu'elle procède à un appel d'offres pour des services professionnels afin de :

- réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien du cours d'eau sans nom près de la rue Oscar;
 - faire les démarches auprès du MDDELCC afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
 - faire une estimation des travaux afin que la ville puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC Les Moulins pour ces travaux.
-

CE-2014-1428-DEC DEMANDE À LA MRC LES MOULINS / ENTRETIEN DE COURS D'EAU MUNICIPAUX / COURS D'EAU LA COULÉE (MAISON ADHÉMAR-DION)

ATTENDU la problématique de refoulement d'égout pluvial rencontrée dans le secteur du Carrefour des fleurs;

ATTENDU QU'une de ces solutions entrainera une augmentation du débit dirigé vers le cours d'eau la Coulée, près de la maison Adhémar-Dion ;

ATTENDU QUE le problème d'ensablement du cours d'eau était déjà connu de la Direction de l'entretien du territoire et qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien de celui-ci, avec les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en date du 12 février 2008, la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche signaient l'entente intermunicipale sur les cours d'eau;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la MRC Les Moulins de procéder aux appels d'offres pour réaliser les travaux d'entretien requis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, qu'une demande soit faite à la MRC Les Moulins afin qu'elle procède à un appel d'offres pour des services professionnels afin de :

- de réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien du cours d'eau la Coulée;
- de faire les démarches auprès du MDDELCC afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- de faire une estimation des travaux afin que la Ville puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC Les Moulins pour ces travaux.

CE-2014-1429-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SÉLECTION DES COMPOSANTES DU JEU D'EAU / PARC DE L'HARRICANA

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la sélection des composantes du jeu d'eau du parc de l'Harricana ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La sélection des composantes du jeu d'eau du parc de l'Harricana*** ».

CE-2014-1430-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACQUISITION DES COMPOSANTES / JEUX D'EAU / CRÉATION D'UN COMITÉ / MODIFICATION DU PROCESSUS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-379-DEC acceptant le processus de sélection des composantes pour les jeux d'eau et la mise en place d'un comité ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'actualiser le processus afin de responsabiliser l'entrepreneur général (pour l'installation du jeu d'eau) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil d'accepter la modification au processus de sélection des composantes pour les jeux d'eau, à savoir :

- que les composantes soient choisies par la ville (via un appel d'offres public) et l'achat sera fait par l'entrepreneur général qui obtiendra le contrat de construction, et ce, selon le prix soumis par le fournisseur des composantes de jeu d'eau ;
Un prix plafond variant de 70 000\$ à 110 000\$ sera fixé pour l'acquisition des composantes, et ce, selon les budgets alloués et le volume de clientèle à desservir ;

Que le comité exécutif recommande également au conseil de nommer les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Alain De Guise, chef du service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- Représentant externe ;

Que la grille de pointage actuelle pour la sélection des composantes des jeux d'eau soit conservée.

CE-2014-1431-DEC REJET / SOUMISSION / ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de produits d'entretien ménager pour les différents bâtiments municipaux, et ce, pour un contrat de cinq (5) ans (SA14-6052) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 août 2014, à savoir :

	Coût/année
Produits Sany inc.	45 371,34\$ t.t.c.
Prescott S.M. inc.	47 425,31\$ t.t.c.
Laboratoire Choisy ltée	49 824,19\$ t.t.c.
V-To inc.	50 691,05\$ t.t.c.
Groupe Dissan inc.	52 542,36\$ t.t.c.
Larose & Fils ltée	58 741,72\$ t.t.c.
Distribution PRI inc.	61 508,47\$ t.t.c.
Wood Wyant Canada ltée	63 787,29\$ t.t.c.
9149-9097 Québec inc.	66 411,63\$ t.t.c.

ATTENDU QU'il est plus avantageux de fonctionner par lot séparé selon quatre (4) catégories différentes, à savoir :

- A) produits chimiques ;
- B) accessoires / outils de nettoyage ;
- C) papiers et savons à main ;
- D) sacs à poubelles ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 novembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif rejette les soumissions mentionnées ci-dessus.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public par lot (B-C-D), et ce, au moment jugé opportun.

CE-2014-1432-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire